



Marseille, le 23 juin 2022

Monsieur Didier OSTRE  
DGS de la Ville de Marseille

**Objet** : Limitation des déplacements/ Plan Européen Énergie REPower EU

Monsieur le Directeur Général des Services,

Le Plan Européen Énergie REPower EU incite les Villes à proposer des pistes visant à tendre vers l'indépendance énergétique avant l'hiver.

Dans ce cadre, nos Organisations Syndicales vous rappellent qu'elles sont particulièrement sensibles à toutes les mesures concourant à l'assouplissement des conditions d'accès au télétravail des agents.

Cette piste limitant les déplacements s'inscrit pleinement dans les objectifs européens ainsi que dans les actions pour la neutralité carbone de Marseille en 2030.

En outre, elle permet aux agents de réduire les coûts énergétiques liés à leurs déplacements ; et sans que cela ne coûte à l'Administration.

Nous restons à votre disposition pour en discuter plus en détails.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions , Monsieur le Directeur Général des Services, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

**Ludovic BEDROSSIAN**

**PDT CFTC VDM**

**Daniel VENEZIA**

**PDT SNT CFE CGC VDM**